

Réunion du 8 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, M. PONSIGNON Daniel, M. VANSANTBERGHE Pascal, M. RAGOT Nicolas, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, M. BERTIN Pierre, Mme EBNER Laura, Mme GOBRON Aurélie, M. MILLON Luc

Absente : Mme BERNADAT Sylvie procuration à Mme MAURICE Bernadette
Secrétaire de séance : M. MILLON Luc

1) Prêt relais 20 000 EUR

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements 2020 (enfouissement des réseaux) il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 20 000.00 EUR.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de valider l'offre de la Banque Postale suivant les conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Montant du contrat de prêt : 20 000.00 EUR

Durée du contrat de prêt : 2 ans

Objet du contrat de prêt : Préfinancement de FCTVA.

Taux d'intérêt annuel : 0.75 %

Commission d'engagement : 100.00 euros, soit 0.5 % du montant du contrat de prêt-relais

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre : 0/11

2) Emprunt 130 000 euros / La Banque Postale

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements 2020 (enfouissement des réseaux), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de

130 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de valider l'offre de la Banque Postale suivant les conditions suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 130 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt: 10 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,76 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre :0/11

3) Convention rétablissement / SANEF

Conformément à la demande du Ministère de la Transition écologique et solidaire et à la loi du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies, le groupe Sanef a réalisé un recensement des conventions de rétablissement pour l'ensemble des ouvrages présents sur son réseau.

Une convention doit être réalisée pour l'ouvrage A26 PS 318.1, dit Voie communale n°3 entre la SANEF et la commune de Nuisement-sur-Coole répartissant notamment les responsabilités de chacune des Parties pour l'entretien de l'ouvrage et de la voirie.

Les travaux de remise en état demandés par le conseil municipal ayant été réalisés par la SANEF,

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser la signature de cette convention.

Résultat du vote : Pour : 11/11 Abstention : 0/11 Contre :0/11

4) Informations diverses :

- LPO : M. DESCHARTRES, référent à la LPO pour le suivi de la commune, a transmis des flyers qui présentent la démarche et les évolutions potentielles du projet de biodiversité, et qui proposent aux habitants et agriculteurs qui pourraient être intéressés de se faire connaître.

Le conseil municipal souhaite en premier lieu et avant la distribution de ce tract, la réalisation du diagnostic du territoire communal pour connaître la priorité des projets à réaliser.

La séance est levée à 21h45.

Sous réserve d'approbation